



Délais d'accès

Après un **premier contact téléphonique**, nous nous engageons à proposer un **premier entretien d'accueil au plus tard 10 jours après ce contact**.

La prestation commence au plus tard 10 jours après la validation du financement.

Tarifs

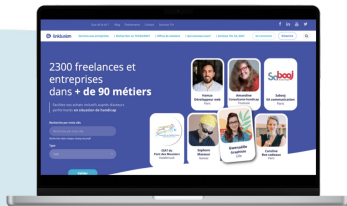
Nos tarifs sont établis par rapport au nombre d'heures défini lors de l'entretien d'accueil, en fonction des objectifs du bilan et de la problématique du bénéficiaire. Un devis détaillé est remis au candidat à la fin de l'entretien

Financement

Possible par un OPCO ou CPF

Contacts

bilan-pro@linklusion.fr
www.linklusion.fr



Bilans de compétences

Analyse et évaluation des compétences professionnelles et personnelles



Objectifs

Prendre en compte le **handicap** et de son **évolutivité** dans votre projet **professionnel** : méthodes et outils de compensation ainsi que de gestion du temps

Recenser **vos facteurs** favorisant la réalisation de votre projet

Vérifier et valider la **faisabilité** de votre projet professionnel

Etablir l'état des lieux de votre **parcours professionnel** : analyser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations

Définir **vos pistes d'évolution** en fonction de votre profil professionnel déterminé



Public

Entrepreneurs, salariés,
demandeurs d'emploi,
en situation de handicap

Intervenants

Professionnels de l'accompagnement
professionnel et social, praticiens
certifiés au bilan de compétence

Méthodes

Entretiens individuels personnalisés,
écoute active et bienveillante

Evaluation

Outils d'évaluation des compétences
et de création de projet professionnel

Durée

En 24 heures soit 13 heures d'entretien
en face à face avec un(e) praticien(ne)
et 11 heures de travail personnel

Lieu de la formation

Présentiel ou distanciel

Programme du bilan de compétence

Notre bilan de compétences se constitue en 6 phases dont 3 phases obligatoires réglementées d'après l'article R6313-4 du code du travail

Phase 1 - L'entretien préalable

Connaître votre **besoin** et vous orienter au mieux vers la **solution** la plus adéquate

Phase 2 - La constitution du dossier

Vous accompagner dans l'établissement du **dossier administratif** et la **prise en charge financière**

Phase 3 - La phase préliminaire

- Confirmer **votre engagement** dans votre démarche et définir et analyser la nature de vos **besoins**
- Vous informer des **conditions de déroulement et des méthodes** du bilan



Phase 4 - La phase d'investigation

- Analyser vos **motivations** et **intérêts**
- Identifier vos **compétences**, vos **aptitudes professionnelles** et vos **connaissances générales**
- Déterminer vos possibilités d'**évolution professionnelles**
- Prendre en compte votre **situation de handicap au présent comme dans son évolution possible** et son **incidence sur le projet professionnel** en cours de définition



Phase 5 - La phase de conclusion

- Prendre connaissance des **résultats** détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les **facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation** de votre projet
- Prévoir les principales **étapes de la mise en œuvre** de ce projet
- Définir les **aides techniques et humaines** potentiellement en lien avec la situation de handicap

*Synthèse
et certificat de réalisation*



Phase 6 - L'entretien à 6 mois

Faire le point sur votre situation après le bilan de compétences

